

Association MISSION LOCALE RURALE CENTRE ET SUD VIENNE

Siège Social : 13 rue Norbert Portejoie – 86400 CIVRAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ASSOCIATION MISSION LOCALE RURALE CENTRE ET SUD VIENNE

13 rue Norbert Portejoie
86400 CIVRAY

Mesdames, Messieurs les adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et du règlement ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces

comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINTES, le 08 Juin 2026

Cabinet AUDIT BASSANT, LANGLET & Associés,
Membre de la Compagnie Régionale OUEST ATLANTIQUE

Stéphane RENEUVE,
Commissaire aux comptes



BILAN ACTIF

MISSION LOCALE RURALE CENTRE SUD VI

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024		% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette				
Frais d'établissement				0,39			0,30
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences,	4 436,90	2 062,55	2 374,35		1 802,35		
Autres immobilisations incorporelles							
Immob. incorp. en cours, av. acptes							
Immobilisations corporelles				2,83			3,55
Terrains							
Constructions							
Inst. techniques, matériel et outillages ...							
Autres immobilisations corporelles	109 879,58	92 874,90	17 004,68		21 459,96		
Immob. corp. en cours, av. acptes							
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés							
Immobilisations financières				0,03			0,03
Participations							
Créances rattachées à des particip.							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	200,00		200,00		200,00		
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	114 516,48	94 937,45	19 579,03	3,26	23 462,31		3,88
Stocks et en-cours							
Créances				49,37			30,37
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	1 900,25		1 900,25				
Créances reçues par legs ou donations							
Autres créances	294 947,37		294 947,37		183 517,78		
Charges constatées d'avance							
Valeurs mobilières de placement							
Instr. financiers à terme, jetons détenus							
Disponibilités	284 815,59		284 815,59	47,37	397 236,84		65,74
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	581 663,21		581 663,21	96,74	580 754,62		96,12
Frais d'émission des emprunts (III)							
Primes de remboursement emprunts (IV)							
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	696 179,69	94 937,45	601 242,24	100	604 216,93		100

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

MISSION LOCALE RURALE CENTRE SUD VI

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		2,17		2,16
Fonds propres statutaires	13 048,18		13 048,18	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		27,28		27,14
Réserves statutaires ou contractuelles	7 522,54		7 522,54	
Réserves pour projet de l'entité	156 473,43		156 473,43	
Autres réserves				
Report à nouveau	72 386,36	12,04	53 546,00	8,86
Excédent ou déficit de l'exercice	12 197,69	2,03	18 840,36	3,12
Situation nette (sous-total)	261 628,20	43,51	249 430,51	41,28
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	14 913,53	2,48	9 612,00	1,59
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	276 541,73	46,00	259 042,51	42,87
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	13 000,00	2,16	6 583,67	1,09
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	13 000,00	2,16	6 583,67	1,09
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	50 380,00	8,38	43 633,00	7,22
TOTAL DES PROVISIONS (III)	50 380,00	8,38	43 633,00	7,22
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	20 326,10	3,38	25 179,67	4,17
Fournisseurs, factures non parvenues	9 825,05	1,63	17 076,23	2,83
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	189 201,36	31,47	177 832,55	29,43
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			-4 803,70	-0,80
Produits constatés d'avance	41 968,00	6,98	79 673,00	13,19
TOTAL DES DETTES (IV)	261 320,51	43,46	294 957,75	48,82
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	601 242,24	100	604 216,93	100

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

MISSION LOCALE RURALE CENTRE SUD VI

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	24 695,72	46 266,13	-21 570,41	-46,62
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 246 741,90	1 189 684,82	57 057,08	4,80
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		22 574,76	-22 574,76	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	115,27	387,84	-272,57	-70,28
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 271 552,89	1 258 913,55	12 639,34	1,00
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	249 032,50	240 046,78	8 985,72	3,74
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	61 825,64	62 944,99	-1 119,35	-1,78
Salaires	718 705,13	726 097,99	-7 392,86	-1,02
Cotisations sociales	212 500,01	214 128,16	-1 628,15	-0,76
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 384,27	9 889,05	-1 504,78	-15,22
Dotations aux provisions	6 747,00		6 747,00	
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	2 907,23	0,40	2 906,83	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 260 101,78	1 253 107,37	6 994,41	0,56
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	11 451,11	5 806,18	5 644,93	97,22

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

MISSION LOCALE RURALE CENTRE SUD VI

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation	746,58	604,94	141,64	23,41
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	746,58	604,94	141,64	23,41
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	746,58	604,94	141,64	23,41
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	12 197,69	6 411,12	5 786,57	90,26
Produits exceptionnels (V)		12 429,24	-12 429,24	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		12 429,24	-12 429,24	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 272 299,47	1 271 947,73	351,74	0,03
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 260 101,78	1 253 107,37	6 994,41	0,56
EXCÉDENT OU DÉFICIT	12 197,69	18 840,36	-6 642,67	-35,26
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	12 197,69	18 840,36	-6 642,67	-35,26

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

MISSION LOCALE RURALE CENTRE SUD VI

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 601 242,24 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 12 197,69 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 29/05/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2023-03.

Présentation des comptes annuels

Le règlement ANC 2022-06 modifie la définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et la suppression des transferts de charges. A compter de l'exercice 2025, certaines opérations qui auraient antérieurement été présentées en résultat exceptionnel ou en transfert de charges sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation ou en résultat financier. Toutefois, conformément aux dispositions transitoires du règlement, les éléments comptabilisés en résultat exceptionnel ou en transfert de charges au titre de l'exercice 2024 n'ont pas été réanalysés selon la nouvelle définition et demeurent présentés en résultat exceptionnel dans la colonne comparative 2024. Les principaux impacts constatés en 2025 concernent :

- les cession d'immobilisations désormais présentes en résultat d'exploitation;
- la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat présentée en exploitation;
- le classement en résultat financier de la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt;
- la suppression des transferts de charges, désormais comptabilisés directement en diminution des charges ou selon leur nature.

Pour l'exercice clos le 31-12-2025, les remboursements de prévoyance et indemnités journalières, pour un montant de 13 K€, sont comptabilisées en frais de personnel et non plus en transfert de charges. Les reprises de subventions d'investissement figurent dans les subventions pour un montant de 4 K€.

Modification de présentation des comptes 31-12-2024. Le compte 468000 figurait au passif dans les comptes clos le 31.12.2024. La mise en oeuvre de la modernisation des états financiers imoosse de présenter le compte 468000 à l'actif circulant, ce qui engendre une modification de présentation des comptes 2024 en comparatif des comptes clos le 31.12.2025.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Impact à l'ouverture de l'exercice

Poste ou compte	Description impact	Montant
Reprise Subvention Investissem	remontée en produits exploitat	3 698,00
Rembt IJSS / prévoyance	diminuation charges personnel	12 910,96
Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.		

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

MISSION LOCALE RURALE CENTRE SUD VI

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ETAT DES IMMOBILISATIONS

MISSION LOCALE RURALE CENTRE SUD VI

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	2 923,90		1 513,00
TOTAL	2 923,90		1 513,00
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	5 672,86		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	101 218,73		2 987,99
TOTAL	106 891,59		2 987,99
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	200,00		
TOTAL	200,00		
TOTAL GENERAL	110 015,49		4 500,99

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			4 436,90	
TOTAL			4 436,90	
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers			5 672,86	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			104 206,72	
TOTAL			109 879,58	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			200,00	
TOTAL			200,00	
TOTAL GENERAL			114 516,48	

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ETAT DES AMORTISSEMENTS

MISSION LOCALE RURALE CENTRE SUD VI

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			1 121,55	941,00		2 062,55
TOTAL			1 121,55	941,00		2 062,55
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agents divers			3 621,29	706,68		4 327,97
Matériel de bureau, informatique			81 810,34	6 736,59		88 546,93
TOTAL			85 431,63	7 443,27		92 874,90
TOTAL GENERAL			86 553,18	8 384,27		94 937,45

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ETAT DES CRÉANCES

MISSION LOCALE RURALE CENTRE SUD VI

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	200,00		200,00
Actif circulant			
Autres créances clients	1 900,25	1 900,25	
Divers	278 976,33	278 976,33	
Débiteurs divers	15 971,04	15 971,04	
TOTAL	297 047,62	296 847,62	200,00

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

MISSION LOCALE RURALE CENTRE SUD VI

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

PRODUITS À RECEVOIR

Le montant total des autres créances correspond aux subventions à recevoir pour 294 657 €

	Montant
Autres créances	294 657,49
TOTAL	294 657,49

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

MISSION LOCALE RURALE CENTRE SUD VI

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	13 048,18				13 048,18
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles	7 522,54				7 522,54
Réserves pour projet de l'entité	156 473,43				156 473,43
Report à nouveau	53 546,00	18 840,36			72 386,36
Excédent ou déficit de l'exercice	18 840,36	-18 840,36	12 197,69		12 197,69
Subventions d'investissement	9 612,00		9 000,00	3 698,47	14 913,53
TOTAL	259 042,51		21 197,69	3 698,47	276 541,73

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

MISSION LOCALE RURALE CENTRE SUD VI

Du 01/01/2025 au 31/12/2025
COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

TABEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement	Transfert	montant global
FONDS DEDIES AES	6 584,00				-1 584,00 8 000,00	5 000,00 8 000,00
TOTAL	6 584,00				6 416,00	13 000,00

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

MISSION LOCALE RURALE CENTRE SUD VI

Du 01/01/2025 au 31/12/2025
COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

AES = 13 000 €

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

MISSION LOCALE RURALE CENTRE SUD VI

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	30 151,15	30 151,15		
Personnel et comptes rattachés	81 326,91	81 326,91		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77 032,16	77 032,16		
Autres impôts et taxes assimilées	16 927,57	16 927,57		
Produits constatés d'avance	41 968,00	41 968,00		
TOTAL	247 405,79	247 405,79		

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

MISSION LOCALE RURALE CENTRE SUD VI

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits et charges constatés d'avance sont des produits et charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

	Montant
Exploitation	41 968,00
TOTAL	41 968,00

CHARGES À PAYER

Le tableau des charges à payer présente les dettes courantes non payées à la clôture des comptes.

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 825,05
Dettes fiscales et sociales	115 146,78
TOTAL	124 971,83

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

MISSION LOCALE RURALE CENTRE SUD VI

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement sont reprises au résultat au rythme des amortissements des immobilisations liées.

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ENGAGEMENTS

MISSION LOCALE RURALE CENTRE SUD VI

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Le taux de charges sociales est de 40,00 %
Le taux de variation des salaires est de + 1 %

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 50 380,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	40,00 %
Taux d'actualisation	3,77 %
Départ volontaire à	64 ans

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

VENTILATION DES RESSOURCES

MISSION LOCALE RURALE CENTRE SUD VI

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

VENTILATION DES RESSOURCES PAR CATÉGORIES D'ACTIVITÉS

	Montant N	Montant N-1
SUBVENTIONS UNION EUROPEENNE	649 000,00	
SUBVENTIONS ETAT	575 000,00	
SUBVENTIONS AUTRES	12 000,00	
TOTAL	1 236 000,00	

Cette information est-elle complète ? Oui

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

LES EFFECTIFS

MISSION LOCALE RURALE CENTRE SUD VI

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Cette information ne peut être communiquée puisqu'elle concerne un seul salarié de l'association.

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	2,00	2,50
Agents de maîtrise	1,00	1,00
Employés et techniciens	20,37	20,10
PERSONNEL SALARIÉ	23,37	23,60

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

